

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014

COMPTE-RENDU

Le dix-huit décembre deux mille quatorze, le Conseil municipal de Ruy-Montceau, dûment convoqué le onze décembre deux mille quatorze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Guy RABUEL, Maire.

Présents : Guy RABUEL, Marie-Claire LAINEZ, Jacques DOUBLIER, Régine COLOMB, Mireille BARBIER, Alain ASTIER, Gérard YVRARD, Isabelle GRANGE, Eric GARNIER, Françoise MELCHERS, Marie-Thérèse BROUILLAC, Yves ANDRIEU, Bernard HILDT, Jacqueline RABATEL, Jean-Louis GEORGE-BATIER, Danielle MUET, Pascal FARIN, Catherine DEVAURAZ-CABANON, Denis FONTAINE, Quentin KOSANOVIC, Pierre MOLLIER, Christine GAGET, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU.

Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK arrive à 19h10 après le vote du PV de la séance du 13 novembre 2014.

Excusés : Monique BROIZAT (pouvoir à Régine COLOMB), Christine SAUGEY (pouvoir à Pierre MOLLIER).

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27.

Secrétaire de séance : Régine COLOMB.

ORDRE DU JOUR

1/Approbation du PV de la séance du 13 novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 21 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE (Pierre MOLLIER, Christine GAGET, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY), adopte le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2014.

2/Décision modificative n°2.

Mireille BARBIER présente au Conseil municipal la décision modificative n°2 résumée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
	COMPTE	FONCTION	MONTANT
Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	739115	01	+30€
TOTAL CHAPITRE 014			+30€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			+30€

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Remboursements sur rémunération de personnel	6419	020	+30€
TOTAL CHAPITRE 013			+30€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			+30€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, autorise les virements de crédits décrits ci-dessus.

3/Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

Guy RABUEL rappelle au Conseil municipal que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est la première étape dans le cycle budgétaire d'une collectivité locale.

Sa tenue est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Le DOB a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Cependant il n'est suivi d'aucun vote car il n'a aucun caractère décisionnel, même si il doit faire l'objet d'une délibération qui prend acte de sa tenue afin que le représentant de l'Etat, chargé du contrôle des actes des collectivités locales, puisse s'assurer du respect de la loi.

Le DOB se veut un temps de réflexion, d'analyse et de prospective qui doit permettre au Conseil municipal :

- De situer l'action de la commune de Ruy-Montceau par rapport à l'environnement économique général.
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- De s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

1- L'environnement général : les perspectives macroéconomiques 2015. (Source : *Projet de loi de finances –PLF- 2015*)

Guy RABUEL présente les perspectives macroéconomiques issues du PLF 2015, puis les principaux éléments de cadrage économique du PLF 2015.

<i>(Taux de variation en volume, sauf indication contraire)</i>	2013	2014	2015
Environnement international			
Taux de croissance du PIB aux Etats-Unis (en %)	2.2	2.1	3.0
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	-0.4	0.8	1.4
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	1.4	0.6	1.1
Prix du baril de brent (en dollars)	109	108	106
Taux de change euro/dollar	1.33	1.36	1.34
Economie française			

PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 114	2 139	2 179
Variation en volume (en %)	0.3	0.4	1
Variation en valeur (en %)	1.1	1.2	1.9
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)	0	0.7	0.9
Dépenses de consommation des ménages (en %)	0.2	0.3	1.3k
Investissement des entreprises non financières (en %)	-0.9	-0.6	0.9
Exportations (en %)	2.2	2.8	4.6
Importations (en %)	1.7	2.6	3.6
Prix à la consommation (en %)			
➤ Prix hors tabac (moyenne annuelle)	0.7	0.5	0.9
➤ Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.9	0.6	0.9
Balance commerciale (en milliards d'euros)	-61	-55	-50
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB)	-4.1	-4.4	-4.3
Taux d'épargne des ménages	15.6	15.6	15.5

2- L'évolution des concours aux collectivités locales dans le PLF 2015

Guy RABUEL informe le Conseil municipal que les dotations budgétaires versées par l'État aux collectivités territoriales baisseront en euros courants de 11 Md€ à horizon 2017, à un rythme régulier de 3,7 Md€ par an (après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014).

Cette baisse porte sur les concours de l'État qui représentent 28 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités.

La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales en 2015 sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement, conformément au choix opéré par le Parlement pour la répartition de cet effort en 2014, dans l'attente de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en préparation pour 2016.

Ainsi, les régions contribueront à hauteur de 12 %, soit 451 M€, les départements pour 31 %, soit 1,148 Md€ et l'ensemble du bloc communal à hauteur de 56 %, soit 2,071 Md€.

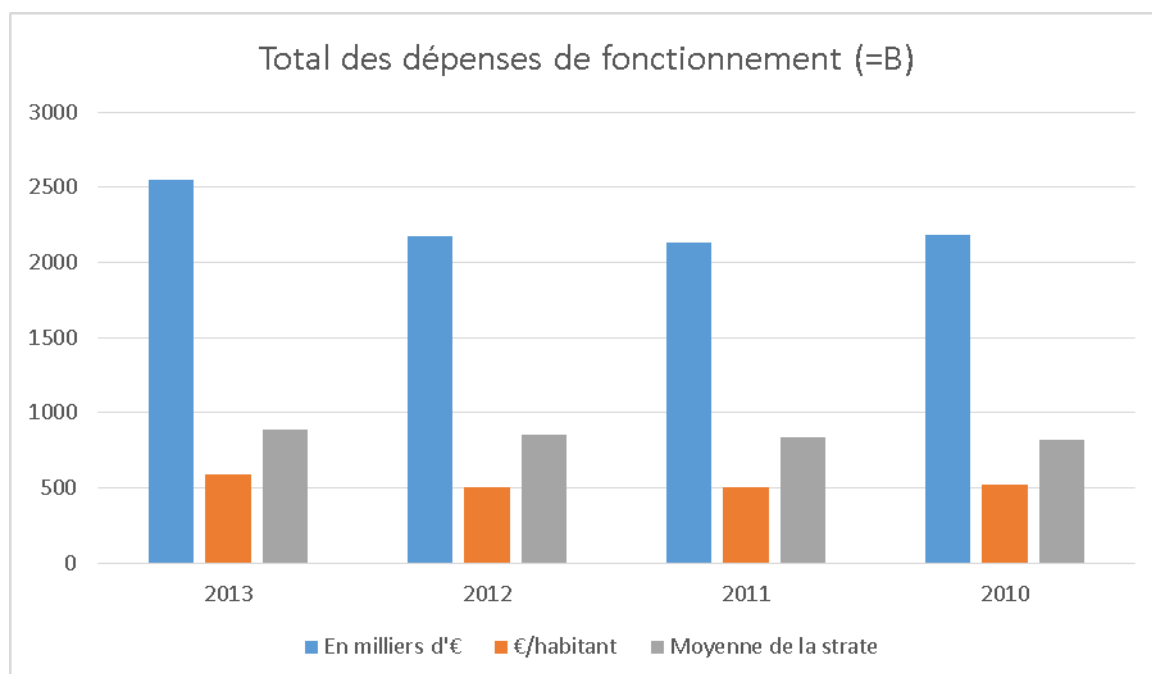
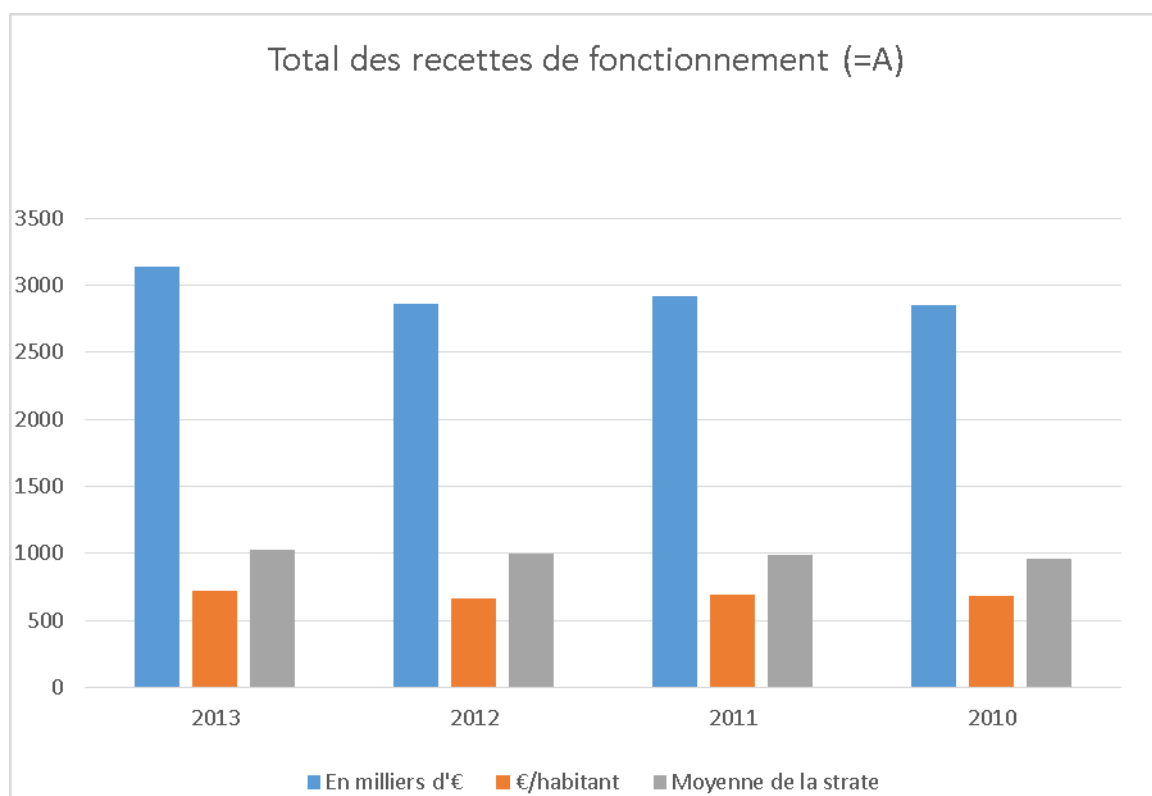
3- Evolution de la situation financière de la collectivité.

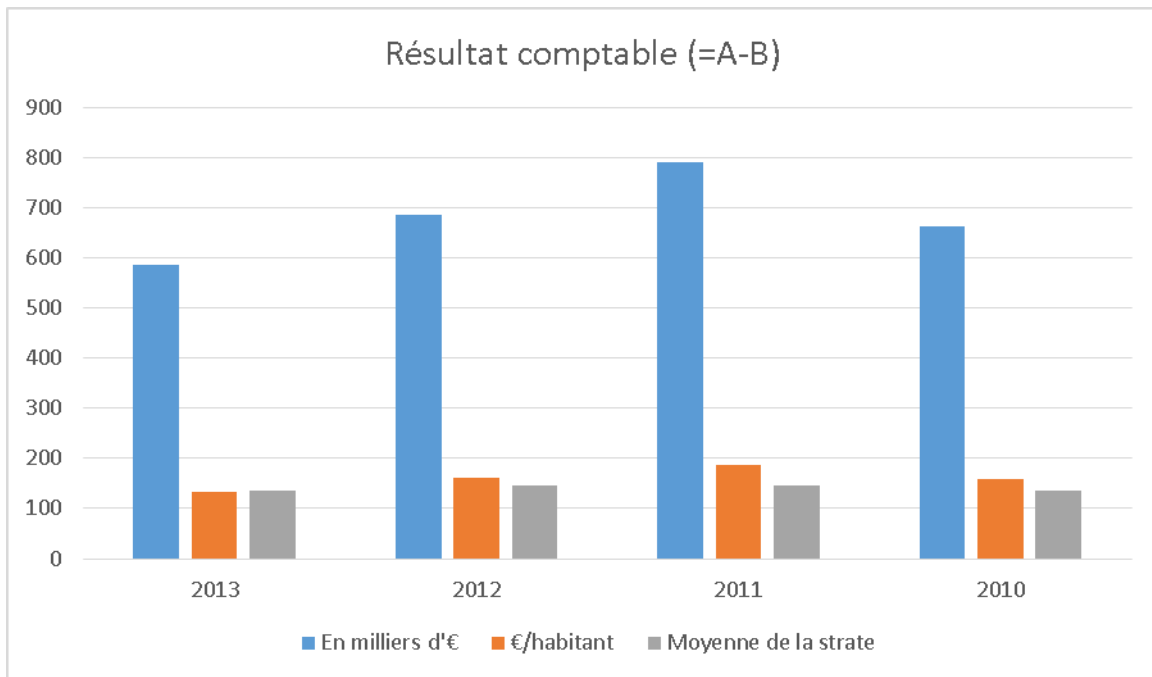
Guy RABUEL rappelle au Conseil municipal que le budget primitif 2014 de la commune portait sur un montant de 2 854 869 € en fonctionnement et de 2 854 401 € en investissement.

En intégrant les crédits votés lors des décisions modificatives, le budget 2014 atteint 2 883 526 € en fonctionnement et 2 946 118 € en investissement.

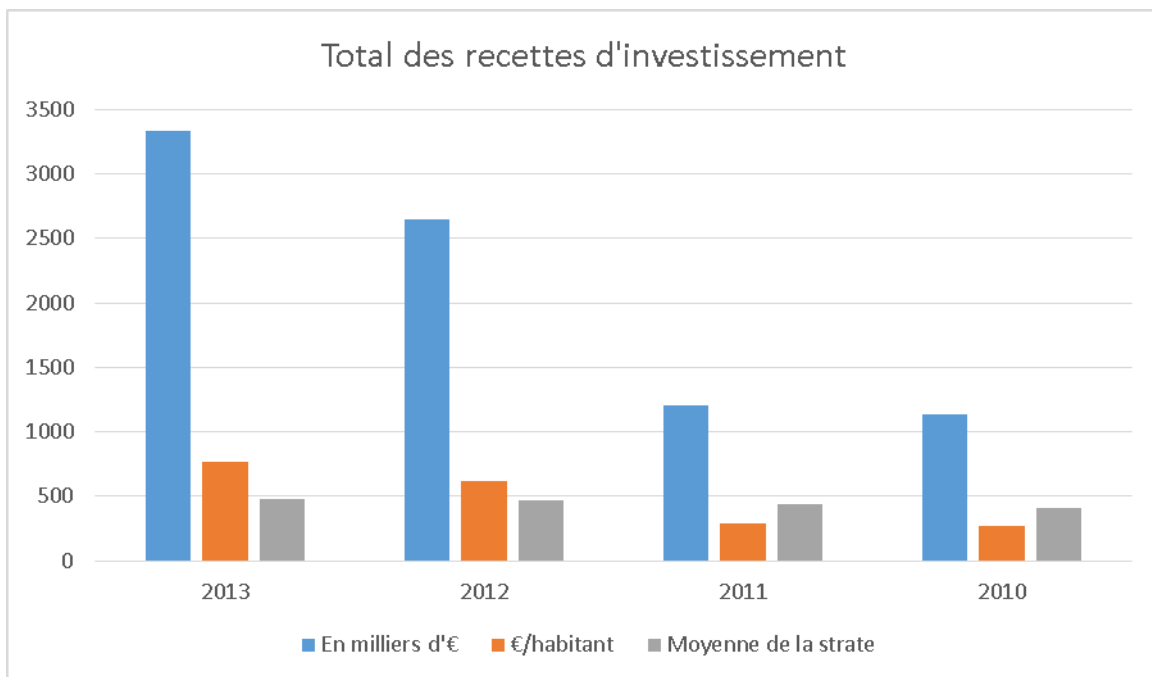
Il présente ensuite une analyse des équilibres financiers fondamentaux du budget exécuté par la commune dont les données comptables ont été centralisées par la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

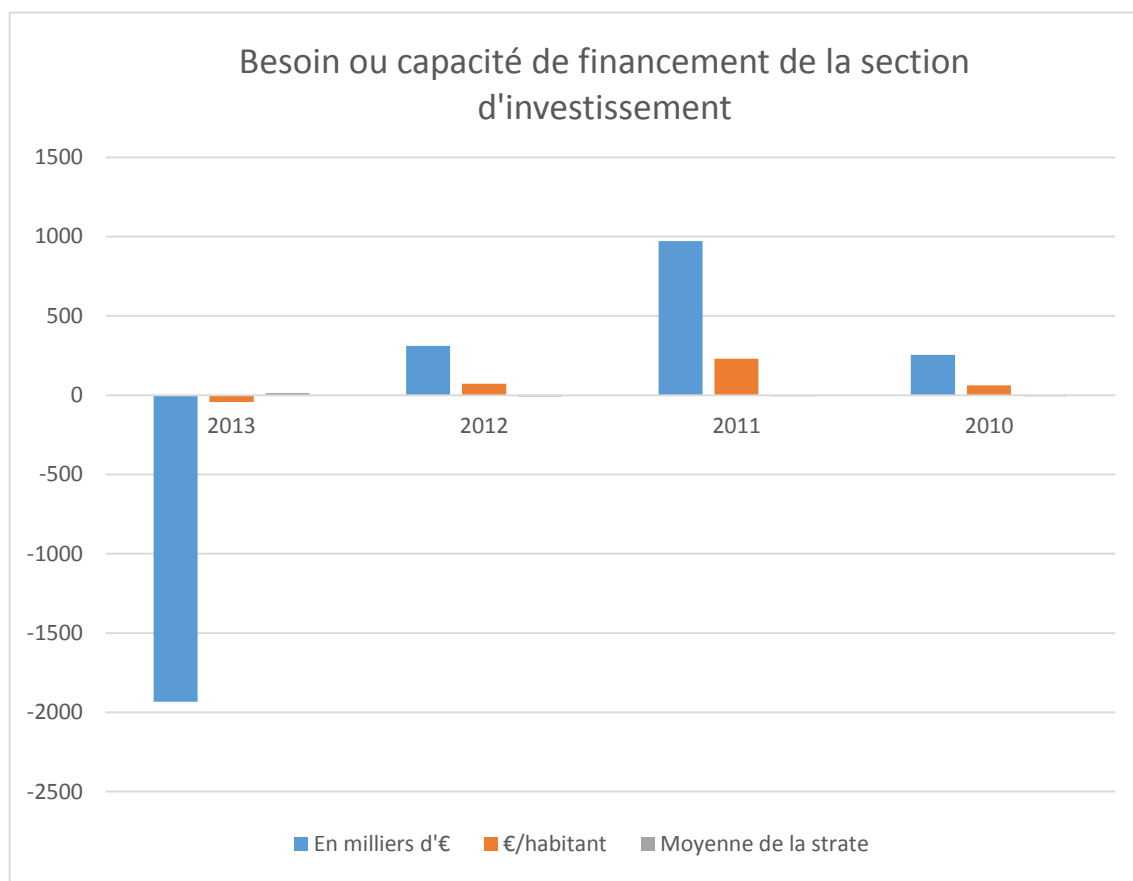
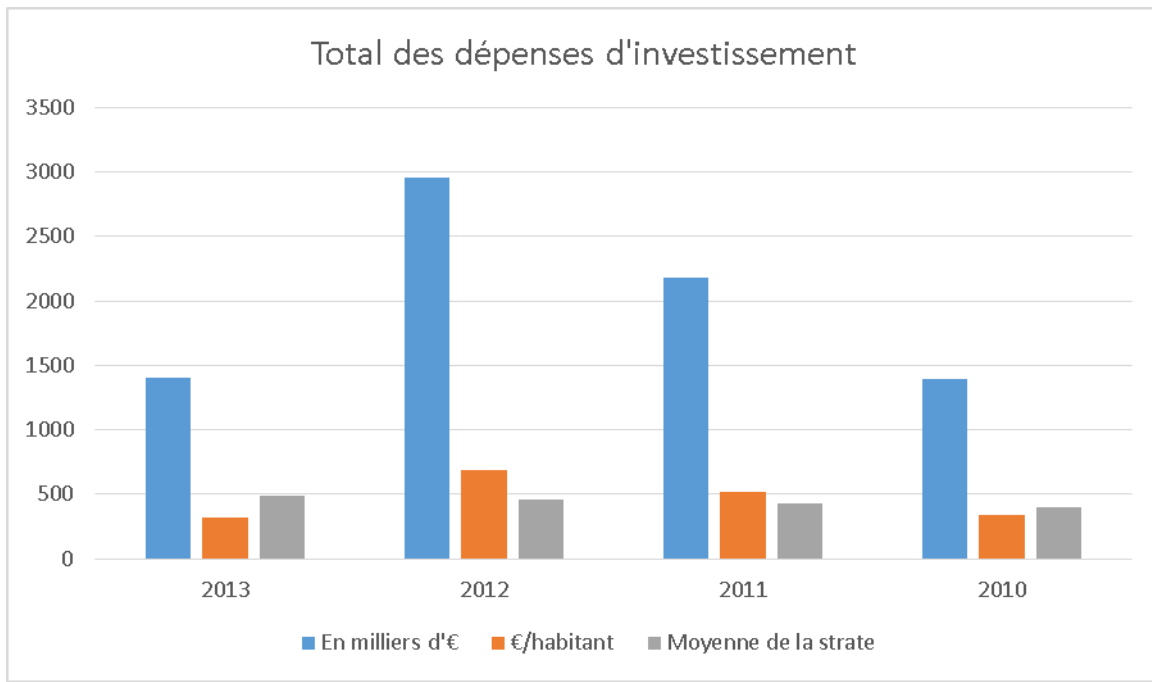
A- Opérations de fonctionnement.



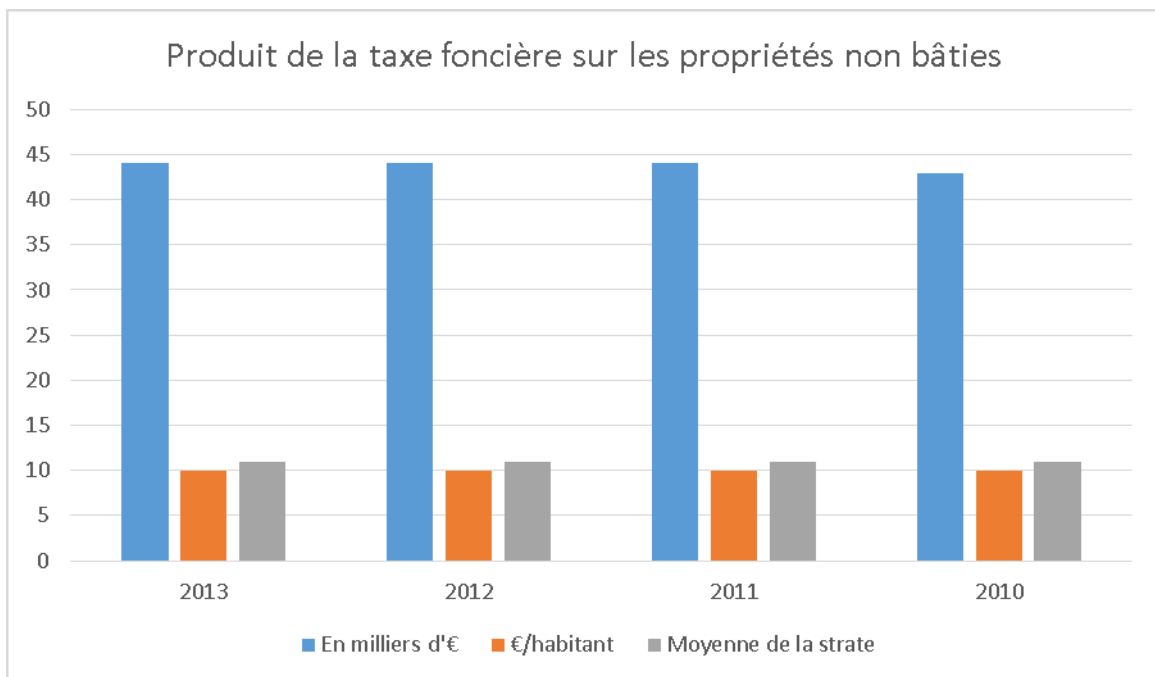
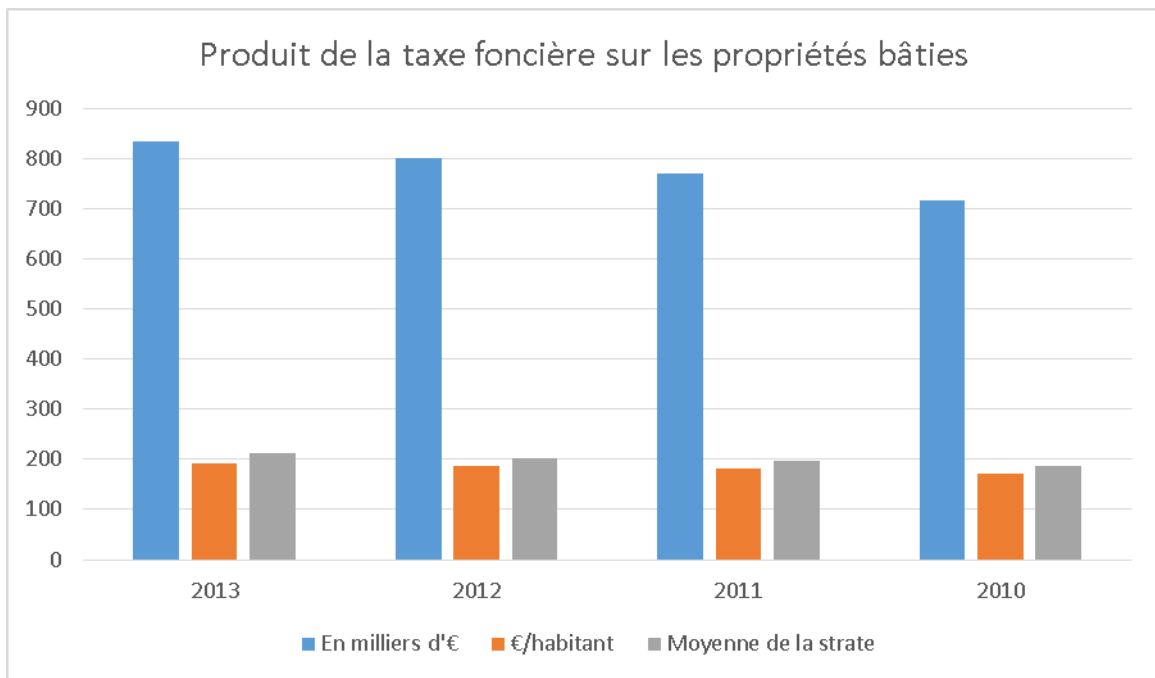


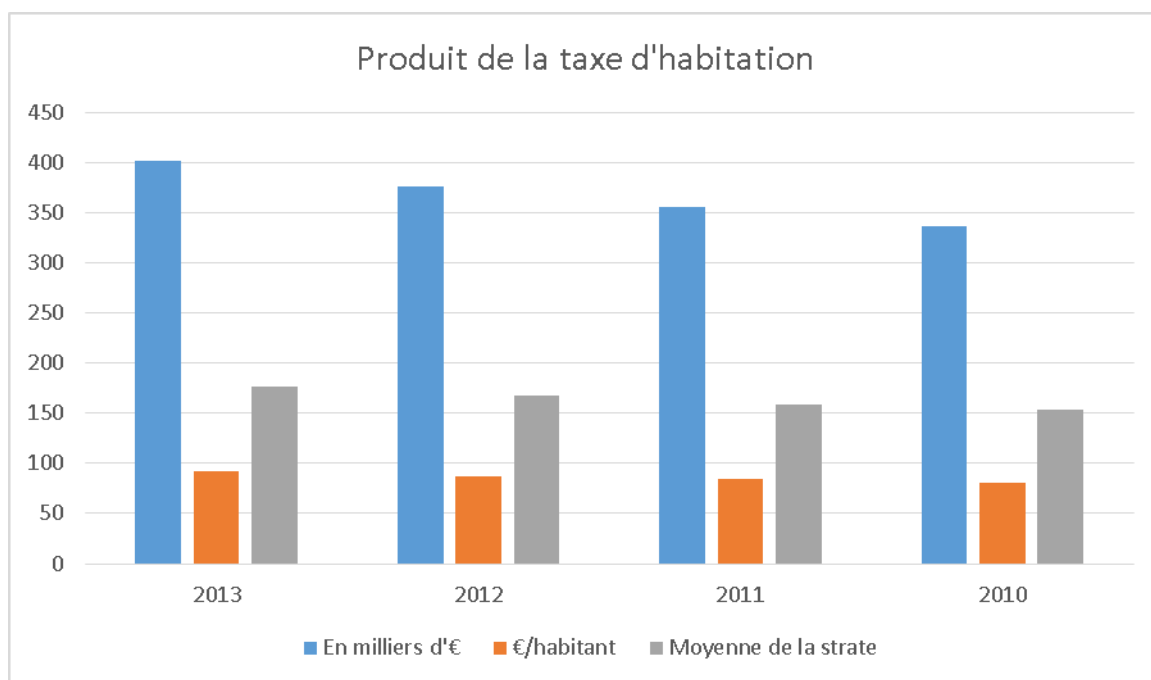
B- Opérations d'investissement.





C- Fiscalité.



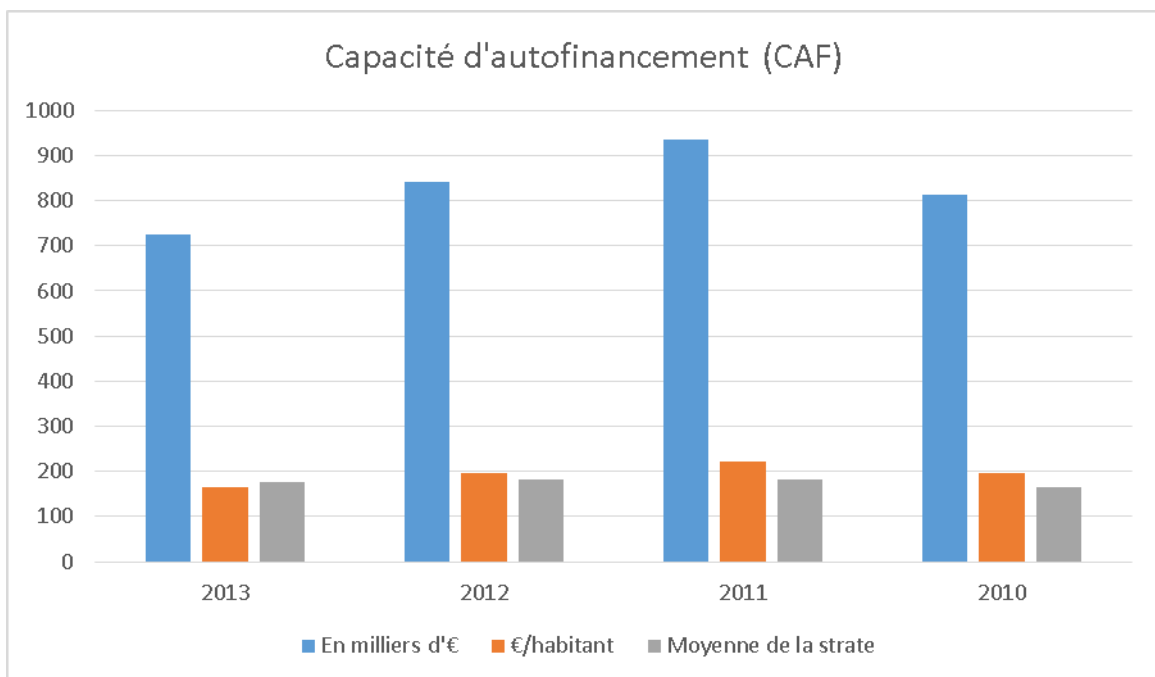
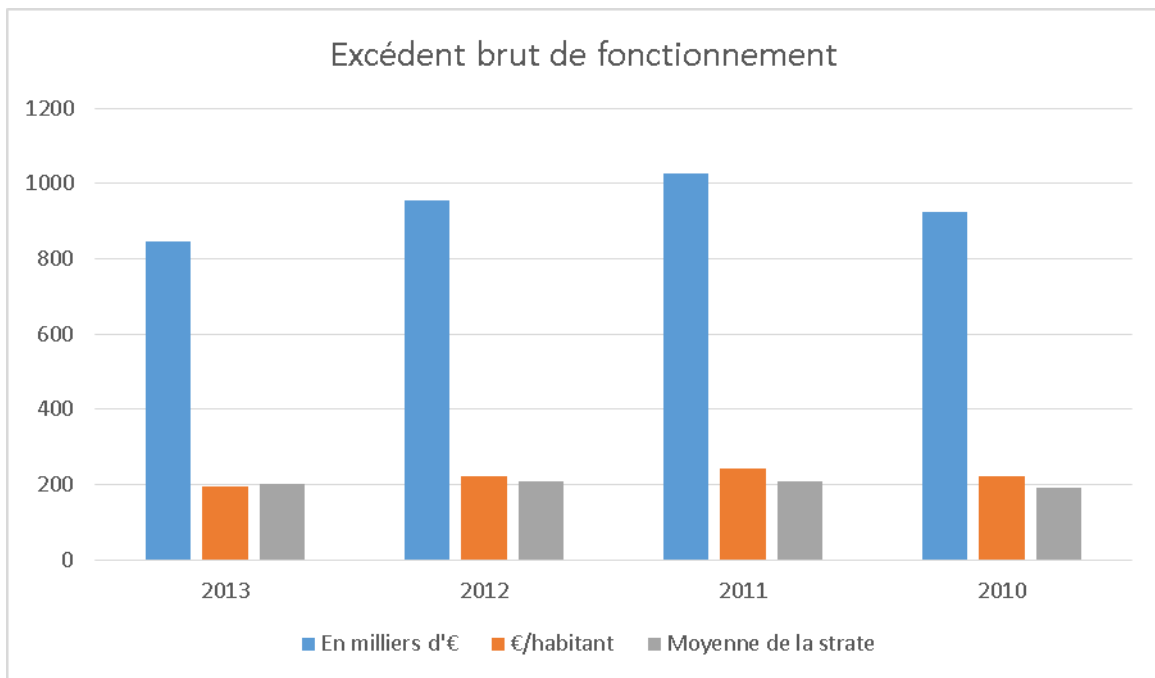


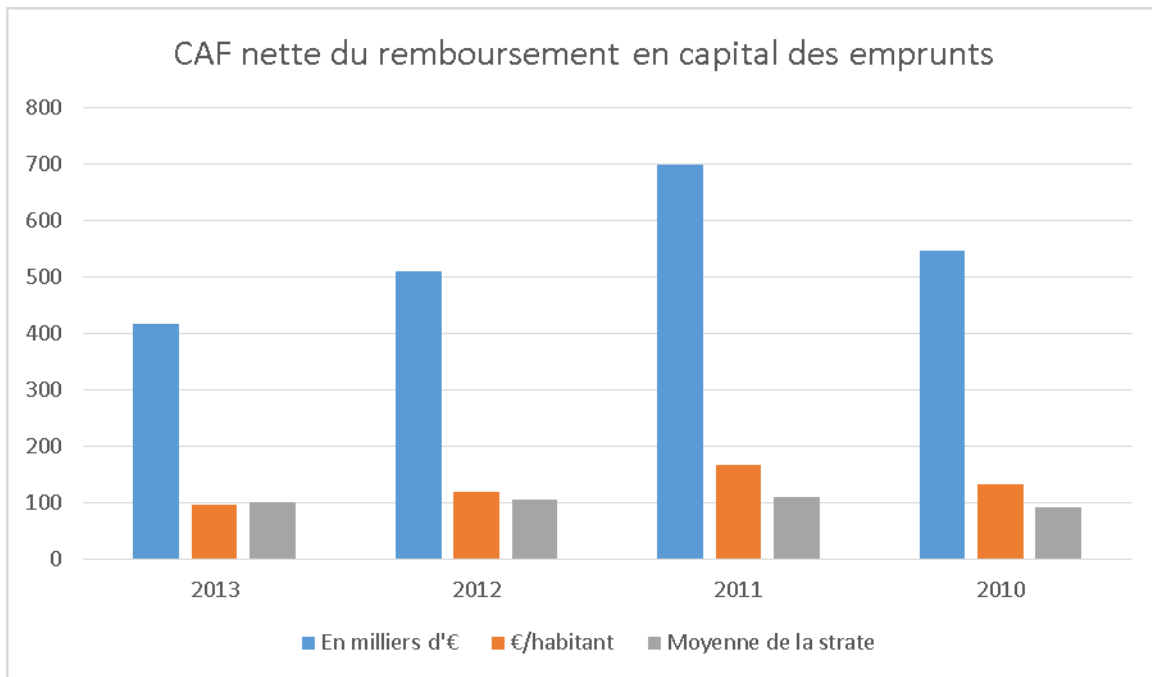
Taux :

2014	Taux voté	Taux moyen de la strate
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.66 %	19.22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.94 %	51.84 %
Taxe d'habitation	6.84 %	13,80 %

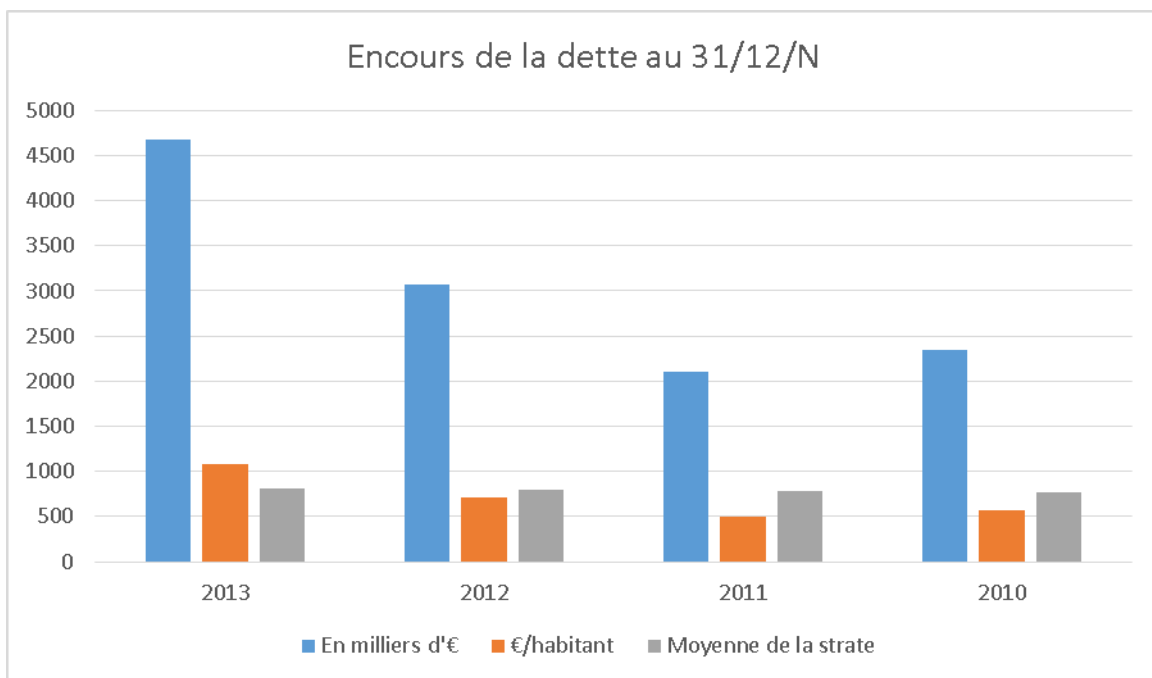
Lors du budget primitif 2015, il ne sera pas proposé au Conseil municipal d'augmentation de la fiscalité locale.

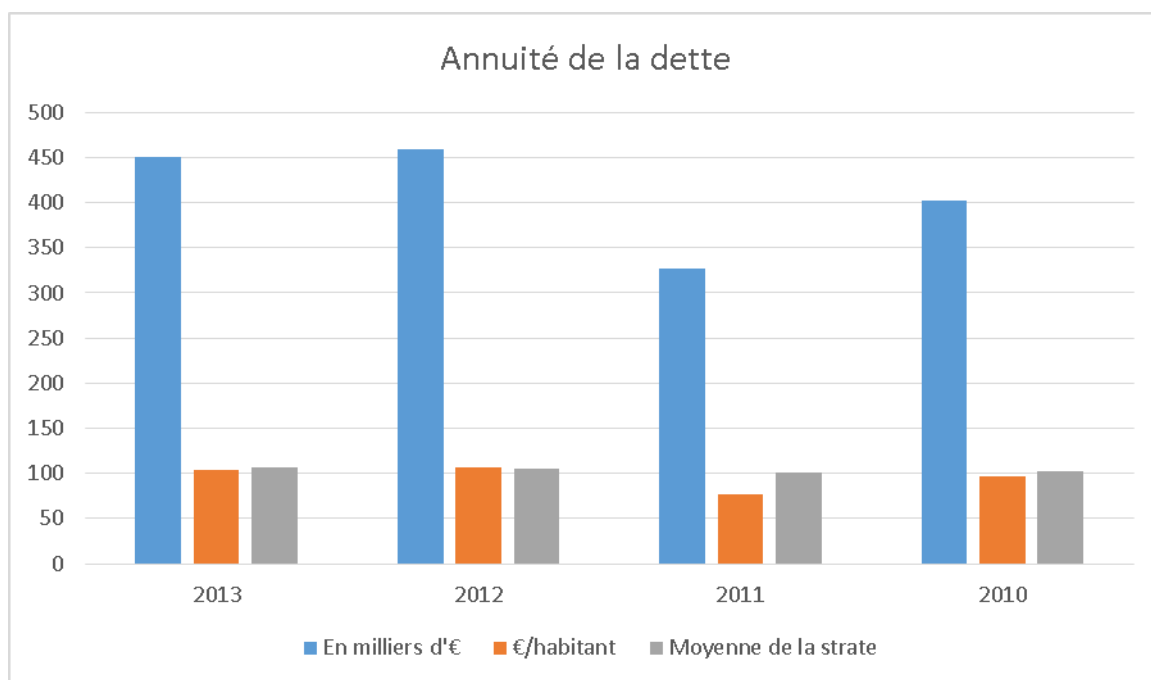
D- Autofinancement.





E- La dette.





2-Le cadre politique.

Chaque vice-président présente ensuite les objectifs politiques de sa commission pour le BP 2015 :

A- Bâtiments publics.

- La mise en conformité électrique de tous les bâtiments publics.
- La réalisation de travaux pour la mise en conformité de certains bâtiments communaux pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.
- La mise en place de régulateurs de chauffage dans tous les bâtiments communaux.
- L'enfouissement de conteneurs enterrés près de la salle Annequin pour la collecte sélective des déchets.

B- Scolaire - Périscolaire.

- L'organisation des temps d'activités périscolaires.
- La fin des travaux de construction du bâtiment qui recevra le restaurant scolaire de Ruy et l'ALSH.
- L'acquisition d'un complément de mobilier pour le nouveau restaurant scolaire de Ruy.
- La rénovation d'une classe à l'école primaire de Ruy et d'une classe à l'école primaire de Montceau.

C- Voirie/Réseaux.

- La réalisation des travaux d'entretien des voies communales.
- La réalisation du tapis d'enrobé dans la traversée de Chatonnay et l'entrée ouest de Montceau.
- La régularisation administrative des emprises nécessaires à l'aménagement de la traversée de Chatonnay.
- La finalisation du plan communal de voirie.

- La construction d'un réseau séparatif EU/EP près de l'école primaire de Ruy.

D- Urbanisme.

- La poursuite du PLU.
- Des permanences de l'architecte conseil du CAUE.
- La réalisation d'un nuancier Tuiles/Façades.
- La réalisation d'une étude de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du centre-bourg de Montceau.
- La réalisation d'une étude pour le réaménagement du champ de foire.

E- Sports.

- L'entretien courant du Hall des sports.
- La mise en place d'un tarif jaune au Hall des sports pour renforcer le réseau électrique.
- L'entretien des terrains de football.

F- Culture, communication, patrimoine.

- L'impression et la distribution des publications municipales.
- La remise en état du site du Calvaire.
- La réalisation de travaux à la Chapelle de Montceau

G- Services municipaux.

Pour les services techniques, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition d'un véhicule supplémentaire pour le déneigement et de petit matériel.

Pour les services administratifs et les services techniques, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires à l'augmentation de la mémoire du serveur informatique.

A l'issue des échanges, Guy RABUEL clôt le débat d'orientations budgétaires 2015.

4/ Avenant n°1 à la convention opérationnelle concernant la friche Thévenet.

Rapporteur : Guy RABUEL.

Guy RABUEL expose que, par sa délibération n°2010/09/08 en date du 16 septembre 2010, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention opérationnelle avec la CAPI et l'EPOA pour la requalification de la friche de l'ancienne boulangerie industrielle Thévenet située rue de la Salière.

Ce projet consiste à construire 25 logements, dont un minimum de 30% de logements locatifs sociaux, avec un espace public attenant.

L'EPOA s'est porté acquéreur de la friche le 21 décembre 2011.

En plus de la friche, le démarrage du projet nécessite l'acquisition de deux maisons de ville mitoyennes de la friche. Les négociations amiables n'ayant pas permis de conclure à la vente, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une déclaration d'utilité publique (DUP) par sa délibération n°2013/12 du 7 février 2013. Le dossier est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Il propose au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle avec la CAPI et l'EPORA.

Cet avenant n°1 vise à prolonger le délai de portage des biens acquis afin de permettre l'instruction du dossier de DUP et l'obtention de l'arrêté préfectoral.

L'EPORA sera alors en mesure d'acquiescer les deux derniers tènements nécessaires à la réalisation du projet et de mener à terme la phase de requalification foncière confiée par la commune.

Le délai de portage du tènement dit « friche Thévenet », constitué des parcelles AO 85-86-90-91, arrivant à échéance le 21 décembre 2014 sera alors prolongé d'un an, soit jusqu'au 21 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 21 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (Pierre MOLLIER, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY), autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention opérationnelle avec la CAPI et l'EPORA.

5/ Commission communale des impôts directs.

Guy RABUEL expose que, par sa délibération n°204_27 en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal a désigné les membres de la Commission communale des impôts directs comme suit :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Guy RABUEL	Jacques DOUBLIER
Marie-Claire LAINEZ	Alain ASTIER
Régine COLOMB	Mireille BARBIER
Gérard YVRARD	Eric GARNIER
Isabelle GRANGE	Catherine DEVAURAZ-CABANON
Françoise MELCHERS	Denis FONTAINE
Marie-Thérèse BROUILLAC	Quentin KOSANOVIC
Yves ANDRIEU	Thomas MOLLARD
Bernard HILDT	Jacqueline PERRICHON
Jacqueline RABATEL	Geneviève MATHIEU
Monique BROIZAT	Elisabeth DEGORE
Jean-Louis GEORGE-BATIER	Patrice CHAMPON
Danielle MUET	Maurice ANDRIEUX
Pascal FARIN	Marie-Claude BERNARD
Michel CARON (Extérieur)	Annie GAGET (Extérieure)
Lionel ANDRIEUX (Bois et forêt)	Jean-Guy COLOMB (Bois et forêt)

La Direction générale des finances publiques vient de nous informer que Mme Annie GAGET n'est plus inscrite au rôle des taxes locales de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PAR 21 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (Pierre MOLLIER, Christine GAGET, Marie-Elisabeth SKRZYPCZAK, Philippe BONGIRAUD, Frédéric CHATEAU, Christine SAUGEY), désigne Guy PARENT comme personne extérieure suppléante.

6/ Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Guy RABUEL expose que, par sa délibération n°2014_32 en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Aussi, Guy RABUEL informe l'assemblée des décisions suivantes :

- Marchés Publics.

N° de la décision	Objet	Entreprise retenue	Montant de la prestation
2014_112	Rénovation de la toiture de la grange du champ de foire	Saugey SA 38300 Ruy-Montceau	19 800 € TTC
2014_113	Modification de la répartition électrique et des options de chauffage de la grange du champ de foire	Saugey SA 38300 Ruy-Montceau	18 600 € TTC
2014_114	Renouvellement de la convention simple de fourrière pour l'année 2015	Fondation Clara (38080 Saint Marcel Bel Accueil)	0.35 € TTC / habitant
2014_115	Restaurant scolaire de Ruy – Avenant n°1 au lot 1 « Maçonnerie, terrassement, VRD »	Fuzier et Lambert (38300 Nivolas-Vermelle)	42 144.90 € TTC

7/ Motion en faveur du Center Parcs sur la commune de Roybon.

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques, et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

- Dénonce les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet.
- Dénonce le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014.
- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement.